

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept le DIX MAI à 20h les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- **Modification des statuts de la C.D.C Cœur de Nacre pour intégrer la compétence « énergies renouvelables sur les équipements communautaires »**
- **Vote de subvention 2017 à Basly Mouv'**
- **Fleurissement de la commune**
- **Point sur les travaux 2017**
- **Elections : tenue du bureau de vote**
- **Questions diverses**

Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN - M. Michel LEGRAND - Mme. Jacqueline LEMARQUAND - M. Daniel VAUVERT - Mme Annick PLOUHINEC - Mme Laurence GRENEU - M Alain BRILLAND - Mme Sylvie ROSELLO - M Alain BALLAY - Mme Virginie MAILLARD - Mme Laurence RONCO

Absents : - Mme Marie-Claire LETOUZE - M Olivier DEVAUX - Mme Christelle LEPETIT
M Samuel MARIE

SECRETARE : M. DANIEL VAUVERT

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum.

Le compte-rendu du conseil du 5 avril 2017 est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents

- **Modification des statuts de la C.D.C Cœur de Nacre pour intégrer la compétence « énergies renouvelables sur les équipements communautaires »**

Le Maire informe le conseil municipal que la CDC Cœur de Nacre a approuvé le projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du centre aquatique AQUANACRE à DOUVRES LA DELIVRANDE.

Cette démarche, conduite en partenariat avec le S.D.E.C., est soutenue par l'Etat au titre du fonds territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et par l'Union Européenne au titre du programme LEADER. La production annuelle d'électricité s'élèverait à 28200 kwh/an, soit l'équivalent de 10 tonnes de CO2 évitées.

Pour envisager la réalisation de ce projet, la CDC doit disposer de la compétence « nergies renouvelables » sur les équipements et bâtiments communautaires. L'intercommunalité pourra ensuite proposer au SDEC d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement et de l'exploitation du site de production d'énergie. D'une manière globale, l'évolution des statuts offre des possibilités d'intervention élargies pour Cœur de Nacre en faveur de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

La modification des statuts communautaires impose des délibérations concordantes des Conseils Municipaux de ses Communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée définies au code général des collectivités territoriales (Art.L5211-5).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et Vu les statuts de la CDC en vigueur

APPROUVE à l'unanimité la modification des statuts de Cœur de Nacre pour intégrer la compétence « *énergies renouvelables sur les équipements communautaires* ».

- Vote de subvention 2017 à Basly Mouv'

Sur proposition de M le Maire, et au vu des comptes de l'association, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 600€ à l'association BASLY MOUV'.

-Fleurissement de la commune

Vu la cessation d'activité de l'ancien fournisseur de fleurs à planter, pour le fleurissement de la commune,

Vu les devis demandés auprès de :

- Pépinières de Bavent d'un montant de 3500€ soit presque que le double du tarif précédent,

- l'APAJH situé à Ifs montant 1256€ ttc

- BAGOT / BEAURNEAU de Courseulles sur Mer montant 1526€ ttc

Après en avoir délibéré et vu les explications de M Alain BALLAY conseiller municipal s'étant occupé du contact avec les fournisseurs, considérant que les plants fournis par la maison BAGOT/BEAURNEAU sont nettement supérieurs en qualité et grosseur par rapport à l'APAJH.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis BAGOT/ BEAURNEAU de 1526€.

- Point sur les travaux 2017

Bibliothèque :

Deux devis ont été demandés pour le remplacement de portes situées à l'arrière de la bibliothèque car elles ne sont plus étanches au vent et à l'eau.

Cantine :

Nous rencontrons un problème avec les évacuations des eaux usées de la cantine, nous allons nous renseigner si nous pouvons faire jouer la garantie décennale, et si ce n'est pas possible, des devis de remise en état seront demandés. Il faudra en outre protéger les évacuations qui sont en PVC par un système bois ou plastique qui serait mis en place par nos employés communaux.

Toit école maternelle :

Deux devis ont été demandés aux entreprises PESNELLE de Basly et LORIN de Bény, pour des fuites sur le toit de l'école maternelle. Il faudra en plus de la question de l'étanchéité, envisager un nettoyage du toit car il y pousse par endroit de grandes herbes

Préparation de sol pour recevoir un jeu à l'école maternelle :

Il nous a été demandé pour l'installation d'une structure de jeu dans la cour de l'école maternelle d'effectuer une dalle en béton ainsi qu'une protection en cas de chutes des enfants. Nous avons avisé le SIVOS ABC que nous étions d'accord pour faire la dalle en béton, mais nous ne prenons pas à notre charge le tapis de protection. Nous attendrons que Mme DEFER nous communique les dimensions de la structure et l'endroit pour son implantation, pour effectuer cette dalle.

Travaux sur le réseau d'eau potable :

Une réunion préparatoire de chantier pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable a eu lieu cet après-midi en mairie. Nous informons donc les membres de la commission travaux que pendant toute la durée de ces travaux, une réunion de suivi aura lieu tous les mercredis à 16h00 sur place.

Eclairage bureaux du secrétariat de mairie :

L'éclairage du secrétariat mairie n'étant plus aux normes il a été décidé à l'unanimité de faire remplacer les réglettes néons par l'entreprise LEPETIT de BASLY pour un montant de 400 €.

- QUESTIONS DIVERSES

M le Maire

- Elections : tenue du bureau de vote

Un tableau a été établi pour les deux tours des législatives. Des postes d'assesseurs étant vacants M le Maire se charge de trouver des volontaires pour assurer ces postes.

- EGLISE :

M. le maire nous informe du rapport technique de la société BODET, établi suite à la visite annuelle : l'état du clocher nécessite de prévoir rapidement le remplacement d'un battant de cloche car ce dernier étant abimé détériore la cloche ; l'état du beffroi est stationnaire par rapport à l'année dernière ; Il faudra procéder à l'installation d'un disjoncteur différentiel pour la mise aux normes du tableau électrique du système de programmation. Des devis vont être demandés pour effectuer ces travaux.

-Citoyen d'honneur : Le maire a été sollicité pour établir un diplôme de Citoyen d'Honneur au nom d'un vétéran du Régiment de la Chaudière qui va avoir 100 ans. C'est avec plaisir que nous avons attribué à Monsieur Conrad LANDRY ce diplôme de Citoyen d'Honneur, qui a aussi été fait Chevalier de la Légion d'Honneur pour son centième anniversaire en considération de sa participation comme combattant de la libération de notre pays.

-Route Serge SAINT :

Nous avons reçu en mairie des dépliants mis à disposition du public, relatifs à la route Serge SAINT, sculpteur de BASLY, décédé. Ce dépliant est composé d'une carte mentionnant l'implantation des différentes statues de l'Artiste et le parcours de randonnée possible pour les trouver.

- La commémoration du 6 JUIN 44 aura lieu au monument de la feuille d'Erable le **3 juin à 11H00**

Mme Laurence RONCO

demande quand aura lieu la réunion publique relative à l'organisation de la collecte des ordures ménagères et le nouveau système de facturation (redevance incitative).

Réponse : M le Maire informe que la mise en place de la redevance incitative ne se fera que début 2019 et que d'ici là, il organisera une réunion d'information pour nos concitoyens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 14 JUIN à 20H00